**EXTRAIT du REGISTRE**



**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de B E U I L**

**Alpes-Maritimes**

Le vendredi neuf décembre deux mille vingt-deux, à 14 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation 05.12.2022

**Etaient présents :** M. Roland GIRAUD, Maire**,** M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale,

Absents :

Représentés :

**N°08.2022**

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

**DELIBERATION N° 3 : CREATION D’UNE FROMAGERIE SUR LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin de favoriser la création de produits locaux, la création d'une fromagerie est nécessaire sur la commune.

La vente de fromages au marché local pour l'année 2021 a été une réussite. La commune souhaite soutenir cette dynamique.

Une réunion préalable à était faite avec la chambre d'agriculture pour valider la cohérence du projet.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de la création d’une fromagerie sur la commune dont les éléments financiers seront prochainement présentés en vue de leur validation et de l’autoriser le cas échéant de passer un appel d’offre.

Le Conseil Municipal, ouïe l’exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de création d’une fromagerie sur la commune dans l’attente de la précision des éléments financiers

AUTORISE le Maire à passer le cas échéant un appel d’offre.

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

**Délibération**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise**

**à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**